



QUEBEC FEDERATION OF HOME AND SCHOOL ASSOCIATIONS INC.  
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ÉCOLES INC.

3285 Cavendish Blvd., Suite 560, Montreal, Quebec H4B 2L9  
Tel: (514) 481-5619 Fax: (514) 481-5610 www.qfhsa.org e-mail: info@qfhsa.org

## Déclaration Fédération Québécoise des Associations Foyer-École sur le projet de loi 21

4 mai 2019

La Fédération québécoise des associations foyer-écoles Inc. (FQAFÉ), membre à part entière de la société québécoise depuis 75 ans, est convaincu que la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, sauvegarde et protègent déjà les principes de la liberté de religion et du caractère laïc du gouvernement fédéral et provincial dans sa composition actuelle.

**Pour cette raison, la FQAFÉ s'oppose au projet de loi 21: Loi sur la laïcité de l'État / loi concernant la laïcité de l'État dans son intégralité.**

De tout temps qu'une charte des droits et libertés est modifiée, elle devrait s'efforcer d'améliorer les droits et non de les diminuer. La diminution des droits supprime l'inaliénabilité de tous les droits et affaiblit une charte. Réduire le droit à la liberté d'expression en restreignant le choix personnel de porter des symboles religieux pour certains postes du secteur public, ne reflète pas les valeurs inhérentes au Québec.

La Fédération québécoise des associations foyer-écoles Inc., ne peut être partie à un projet de loi qui va à l'encontre de ce que nous enseignons à nos enfants en ce qui concerne la tolérance, le respect des droits de la personne et la liberté de religion. Le projet de loi 21 compromet le programme d'éducation morale et religieuse mis en œuvre pour la première fois en 1997 par le ministre de l'éducation, puis modifié en 2008 pour devenir le programme Éthique et culture religieuse.

**La Fédération québécoise des associations foyer-écoles Inc. demande donc le retrait de la loi 21.**

Cette déclaration a été recherchée par le comité des droits et résolution de la FQAFÉ, rédigée par les délégués à l'assemblée générale annuelle de la FQAFÉ et approuvée par résolution du conseil d'administration de la FQAFÉ le 4 mai 2019.

La Fédération québécoise des associations foyer-école Inc. représente plus de 80 associations locales foyer-école, répartie parmi neuf (9) commissions scolaires et représente plus de 4 000 membres.

Veillez recevoir mes salutations distinguées,

Monsieur Linton Garner

